

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL Séance du DIMANCHE 22 MARS 2026

Ordre du jour : L'installation du Conseil Municipal

- 1 Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Election du Maire
- 3 Détermination du nombre d'adjoints
- 4 Elections des adjoints
- 5 Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-deux du mois de mars, à 14H00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-d'Avelanne.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme PEYRE Isabelle, M. STOUT Andrew, Mme JULLIEN Margot, M. HERNANDEZ Fabrice, Mme TOSO Marie-France, M. GYGER Frédéric, Mme MARIE Martine, M. KORKMAZER Murat, Mme HERNANDEZ Edith, M. CAFFOZ Nicolas, Mme MACULAN Valérie, M. NURY Didier, M. PILLAUD-TIRARD Jean-François, Mme SAPIN Isabelle, M. VIDOU Gilles,

Pouvoirs donnés : néant

Absent(e)s excusé(e)s : néant

Absent(e)s non excusé(e)s : néant

ORDRE DU JOUR : INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance est ouverte sous la présidence de M. PILLAUD-TIRARD Jean-François, maire sortant, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil.

Il a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Nicolas CAFFOZ en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. ELECTION DU MAIRE :

2026-B-1 : ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'ÂGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal – M. Jean-François PILLAUD-TIRARD - a pris la présidence de l'assemblée.

Il a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Mme PEYRE Isabelle : 12 voix

Mme PEYRE isabelle ayant obtenu la majorité absolue **est proclamée Maire.**

3. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

2026-B-2 : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Sous la présidence de MME PEYRE Isabelle élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Il a été rappelé que désormais, l'élection des adjoints au maire, depuis la loi n°2022-444 du 21 mai 2025, s'effectue de la même façon dans toutes les communes, sans distinction entre plus ou moins de 1000 habitants.

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel, composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Le vote a lieu au scrutin secret.

Précision faite que le nombre d'adjoints au maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi si nécessaire au chiffre inférieur. En revanche, il faut au minimum un adjoint.

La commune disposait à ce jour de 3 adjoints.

Aussi, le conseil municipal fixe à 4 le nombre des adjoints au maire de la commune.

4. ELECTION DES ADJOINTS

Election de la liste des 4 adjoints :

Mme Le Maire présente la liste des 4 adjoint qu'elle propose et demande à l'assemblée si d'autres listes sont à présenter pour élections.

Aucune autre liste n'est présentée.

La liste n°1 se décompose comme suit :

- 1.M. STOUT Andrew
2. Mme JULLIEN Margot
3. M. HERNANDEZ Fabrice
4. Mme TOSO Marie-France

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

pour la liste n°1 : 12 voix,

La liste n°1, est proclamée élue.

Les adjoints, sont, dans l'ordre de la liste proclamé chacun :

Premier adjoint : M. STOUT Andrew

Deuxième adjoint : MME JULLIEN Margot

Troisième adjoint : M. HERNANDEZ Fabrice

Quatrième adjoint : Mme TOSO Marie-France

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE MAIRE ÉLU

Suivant la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Mme le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT. Un exemplaire est remis à chacun des membres de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h03.

Le 30 mars 2026, avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, un élu, M. Jean-François PILLAUD-TIRARD prend la parole pour exposer ses remarques sur le procès-verbal du précédent procès-verbal du 22 mars 2026. Ci-dessous la note lue :

Avant d'entamer cette réunion du CM, je tiens à formuler des remarques plus ou moins délictuelles sur le déroulement de l'ordre du jour de celui-ci qui comprenait 5 points à délibérer.

1° Effectivement à la lecture du CR, j'ai constaté certaines irrégularités dans le rapport qui nous a été publié, au lieu de respecter l'ordonnance mise au vote.

2° Notamment le point 5 du CR n'a jamais été évoqué, mais devra l'être prochainement.

3° Notons aussi que la séance de ce CM a été close à 15h03, de suite après la lecture de la charte de l' élu local par Mme le maire, nouvellement en place, et non comme s'est notifié dans le CR après le point 5, arrivé par surprise.

4° Egalement, deux signatures non nominatives ont été apposées au fond de la page 3 sur le timbre de la commune. Pourrait-on avoir des précisions sur leurs identifications ?

Au vu des remarques émises, le procès-verbal est modifié comme suit en :

- supprimant le point 6 mentionné dans l'ordre du jour du présent procès-verbal,
- Le point installation des conseillers municipaux est renommé Ordre du jour : installation des conseillers municipaux,
- Le point élection des adjoints est renuméroté en point 4,
- Le point lecture de la charte des élus par le maire élu est renuméroté point 5,
- Le point désignation des conseillers communautaires est enlevé,
- Les prénoms et noms du Maire et du secrétaire de séance sont ajoutés en page de signature.

Ainsi fait et clos à la date indiquée et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Isabelle PEYRE

Les Conseillers municipaux

Le secrétaire de séance
Nicolas CAFFOZ

